



Concertation
publique

Repensons le quartier Flaubert à Rouen

Les synthèses JeParticipe

#1



Flaubert en quelques chiffres

90 ha en plein cœur
d'agglomération

30 ha d'espaces publics

30% d'espaces naturels

15000 usagers et
habitants

2500 logements

250 000 m² de bureaux

Le projet en quelques mots

La Métropole Rouen Normandie porte un projet urbain ambitieux : Rouen Flaubert. Situé sur la rive gauche de la Seine, à cheval sur les communes de Rouen et de Petit-Quevilly, ce nouveau quartier est positionné sur une friche industrielle de 90 hectares à reconquérir. Le projet est labellisé ÉcoQuartier en chantier (étape 2). Il vise à répondre à divers enjeux tels que la lutte contre l'étalement urbain, la valorisation de terrains disponibles en centre d'agglomération, la préservation de la biodiversité, la réduction de l'empreinte carbone, la limitation des déplacements motorisés, et le renforcement de la présence de la nature en ville. Les grands principes du plan masse du projet comprennent une place centrale, un canal en eaux, une zone de verdure, des immeubles dédiés à l'activité économique, une desserte performante par les transports en commun, et une organisation des rues favorable aux modes doux.

Les invariants du projet

- le périmètre du quartier et la proximité à la zone industrialo-portuaire ;
- le raccordement au Pont Flaubert d'ici 2026 (sous maîtrise d'ouvrage de l'État) ;
- la poursuite des aménagements déjà engagés ;
- la poursuite même de l'aménagement du quartier au-delà de ce qui a déjà été engagé, toutefois en tenant compte des résultats de cette concertation.



Les modalités de la concertation

La concertation en quelques chiffres

920 participant·es en ligne ou en présentiel

2 années de concertation

34 ateliers participatifs

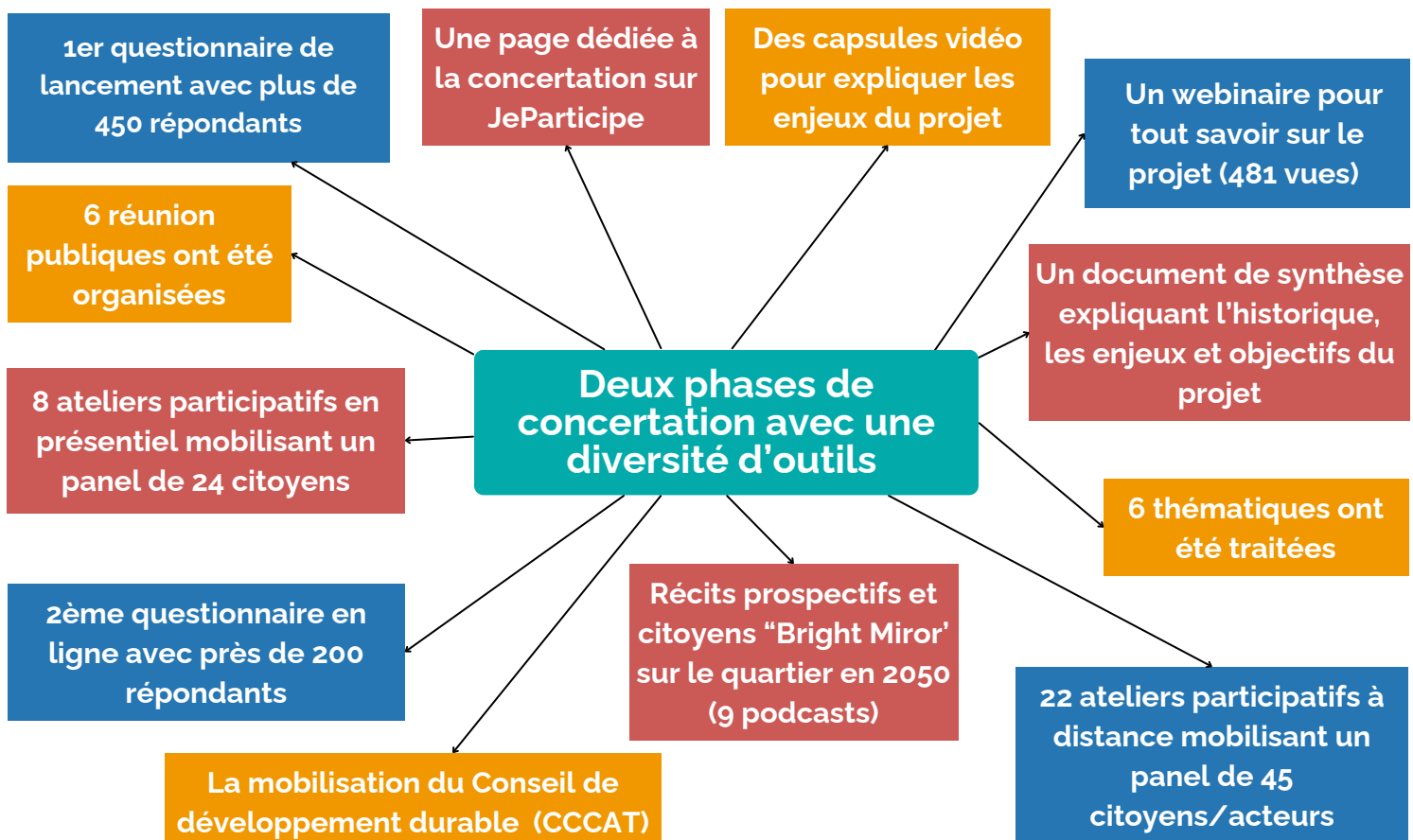
1 panel citoyen d'une vingtaine de personnes actives sur le projet

82 propositions du Conseil de développement durable de la Métropole

Le plan d'aménagement du quartier ayant été conçu il y a plus de dix ans, ce projet a été requestionné avec la population et les acteurs du territoire afin de proposer des évolutions en fonction des attentes citoyennes, des enjeux sociaux, environnementaux et économiques d'aujourd'hui et de demain. Cette concertation était également l'opportunité de réfléchir ensemble aux modifications qu'il fallait apporter au projet pour tenir compte de sa proximité avec la zone industrielle après l'accident industriel de Lubrizol en septembre 2019.

Une démarche inédite de concertation a donc débuté en octobre 2020. Plus de 400 habitants se sont exprimés en ligne pour identifier six thématiques sur lesquelles mener la réflexion citoyenne. La démarche a été découpée en deux phases :

- **Du 15 octobre au 15 avril 2021** : les thématiques des risques industriels et naturels et de la place de la nature et la biodiversité en ville ont été traitées.
- **Du 1er mars au 16 décembre 2022** : ont été travaillées les questions ayant trait au logement, à la mobilité, aux équipements et à l'engagement citoyen dans la gestion du quartier.



Thématique n°1 : Risques naturels & industriels

L'accident industriel de Lubrizol de 2019 a fortement marqué les esprits. La thématique du risque industriel a été placée en tête des attentes citoyennes sur le quartier. Pour répondre à ces attentes, la concertation mise en place par la Métropole en octobre 2020 a commencé par traiter cette thématique.

Les propositions citoyennes

La concertation a permis d'aboutir à des propositions citoyennes très précises portant sur :

- la nécessité de développer une culture du risque
- l'aménagement d'un quartier résilient : prise en compte du risque d'inondation avec des surélévations, systèmes de noues tamponnement des eaux, anticipation sur l'évacuation rapide du quartier, ...

Les retours de la Métropole

La Métropole a mis en place un ensemble de démarches visant à développer la culture du risque sur le territoire : le système d'alerte SMS, l'étude sociologique sur la perception des risques industriels et les attentes citoyennes, la création d'un groupe de travail citoyen pour préfigurer une instance citoyenne de dialogue sur les risques, la création d'un événement annuel "les journées de la culture du risque" au mois d'octobre, la publication d'un supplément du mag d'octobre dédié aux risques, ...

Elle a également édité un guide qui est remis à l'arrivée de nouveaux habitants du quartier en même temps qu'un livret d'accueil.

L'aménagement du quartier Rouen Flaubert est pensé en tenant compte des zones inondables connues avec une marge de sécurité de 32 cm, par rapport à la réglementation en vigueur pour une crue centennale, afin d'anticiper les impacts du réchauffement climatique.

Des noues sont bien prévues dans le quartier Flaubert (bien qu'elles ne permettent pas de lutter contre l'expansion des crues de la Seine), elles permettent de gérer en infiltration les pluies annuelles, participent à recréer du sol vivant et à gérer les pollutions à la source.

Par ailleurs, la Métropole et les communes travaillent à la définition des plans d'évacuation des quartiers concernés par les risques majeurs (la consigne immédiate reste toutefois la mise à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment).

Thématique n°1 : Risques naturels & industriels (suite)

Les propositions citoyennes

- la création d'une "zone tampon" entre les lieux de résidence et la zone industrielle répondant à la fois à la demande de prise en compte du risque industriel et au souhait d'une renaturation du quartier
- l'adaptation des bâtiments (menuiseries renforcées, systèmes de sécurité et d'évacuation, prise en compte des inondations, utilisation des toits, installation de pièces dédiées au confinement etc.)

Les retours de la Métropole

En partenariat avec les services de l'État et avec l'appui et l'expertise du CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation) les services d'urbanisme de la Métropole bénéficient des ateliers de travail afin d'anticiper les enjeux urbains, techniques, architecturaux, paysagers face au risque d'inondation sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La Métropole a revu le plan masse du quartier en intégrant l'aménagement d'une nouvelle zone de transition pour la frange ouest du quartier : au total 3 ha supplémentaires d'espaces végétalisés sont créés. Par ailleurs est prévue une ligne bâtie de bureaux et d'activités à l'ouest de la rue Berthe Morisot afin de constituer une réelle entrée de ville, «tenir» du point de vue urbain le quartier et de permettre une protection acoustique entre l'infrastructure routière et les premiers logements.

Les travaux d'aménagement, de végétalisation et de boisement de la frange ouest ne pourront intervenir qu'après 2025, à la suite de la finalisation des travaux de l'État pour le raccordement de la tête Sud du pont Flaubert..

Les bâtiments Gaïa en cours de construction intègrent les éléments suivants :

- Menuiseries avec un vitrage spécifique pour une parfaite protection acoustique;
- Des espaces d'attentes sécurisées pour se protéger des fumées;
- Les coupures des ventilations mécaniques accessibles par les habitants, les salariés et les gardiens;

Thématique n°1 : Risques naturels & industriels (suite)

Les propositions citoyennes

- engager des actions avec les industriels et les institutions autour de la transparence, le renforcement du dialogue, des contrôles de la préfecture en lien avec le PPRT/PPRI, la mise à disposition de matériels et de kits SEVESO etc,
- la prévention (mise en place de systèmes d'alertes à la population en cas d'anomalies industrielles ou de problèmes de qualité de l'air, information et formation de la population et des élus aux risques, mise en place d'un réseau de citoyens référents etc.)

Les retours de la Métropole

- Les gardiens recevront une formation spécialisée « zone industrielle » et un référent sera désigné par ilot, un plan de prévention et d'intervention spécifique sera réalisé.

Enfin il est prévu de sensibiliser les syndicats de copropriété afin d'organiser des formations préventives pour l'ensemble des utilisateurs (bureaux + logements).

La Métropole a engagé un travail de préfiguration avec les citoyens, les industriels, les services de l'état. Après 11 sessions de travail ayant permis de rencontrer et d'auditionner les acteurs locaux et nationaux de la gestion des risques industriels, le groupe citoyen dédié aux risques industriels mis en place en février 2023 a élaboré un [rapport](#) proposant la création d'une instance de dialogue dédiée aux risques industriels et formalisant une feuille de route pour les travaux à mener collectivement sur le territoire. Cette instance sera installée le 20 novembre 2024.

Un système d'alerte SMS ainsi qu'un site Internet [Allo Industries](#) ont été mis en place. La Métropole et l'État travaillent sur d'autres modalités de prévention avec la population, les industriels et les acteurs concernés.

De plus, l'État a mis en place FR-Alert, un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les smartphones des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur.

Le livret d'accueil des nouveaux habitants du quartier Rouen Flaubert, rédigé en 2023, comporte des pages spécifiques sur les risques. Le guide pratique sur les risques naturels et industriels est également remis aux nouveaux habitants du quartier.

Thématique n°2 : Nature & biodiversité

Les contributions citoyennes pendant les ateliers, en ligne, lors des exercices de récits prospectifs ou bien celles faites par le [Conseil de développement durable](#) vont dans le sens d'une vision écologique, sobre et décarbonée du futur quartier et d'une place importante laissée à la nature.

Le quartier sera composé de 30% d'espaces de nature. En outre, la Métropole envisage la renaturation avec notamment l'intégration de plantes locales dans la palette végétale et la gestion courante des eaux pluviales en infiltration dans les espaces verts.

Les propositions citoyennes

- La végétation et l'eau doivent être utilisés :
 - pour restaurer les continuités écologiques, pour créer du lien entre les habitants;
 - pour contribuer à réduire les îlots de chaleur (espaces verts, murs végétaux etc.);
 - pour créer une ville plus résiliente face au changement climatique;
 - pour nourrir réellement les résidents à l'aide d'un "plan de mise à disposition collective du végétal".



Osty et Associés

Les retours de la Métropole

Des travaux de désimperméabilisation et de renaturation sont dorénavant et déjà en cours (2023) :

- sur les espaces publics avenue Jean Rondeaux (achevés en mai 2023)
- dans la gestion des eaux de pluie courantes sur l'ensemble des aménagements (1,3 ha) :
- par un nivellement adapté permettant le renvoi vers des zones d'infiltration et par l'amélioration des sols en place
- par l'aménagement de noues plantées, pavés enherbés, pavés joints drainants, jardin paysager
- par la mise en place de végétaux adaptés à la gestion des eaux pluviales et création d'une prairie calcicole.

En revanche, le quartier étant implanté sur une ancienne friche industrielle, la plantation d'espèces nourricières est possible seulement sur les secteurs remblayés mais pas sur l'ensemble du quartier.

Le Parc Camille Claudel prévoit notamment :

- une augmentation des surfaces perméables : de + 2,3 ha par rapport à l'état initial
- la création de 4,2 ha d'espaces verts, pavés enherbés et de noues infiltrantes
- la mise en place de 1 600 arbres et 2 100 arbustes
- l'accompagnement par le Conservatoire Botanique National de Bailleul pour l'établissement de la palette végétale (espèces locales)

Thématique n°2 : Nature & biodiversité (suite)

Les propositions citoyennes

- La concertation a mis en évidence le souhait de construction d'un canal de type « eau transversale, méandres » avec un aspect plus naturel et présentant des lieux plus intimes.



Plan du Parc Camille Claudel

Les retours de la Métropole

Des études sont menées sur plusieurs années par l'ADEME sur la réhabilitation écologique des sols dans les friches, en particulier sur la promenade des quais rive Gauche, la promenade Hubertine Auclert, et l'éco-pâturage.

Le projet Flaubert a pu prendre en compte les contributions citoyennes visant à disposer d'un véritable parc autour du canal, le parc-canal "Camille Claudel". Il sera uniquement dédié aux circulations piétonnes et cyclables, avec un accès pour les services. Les berges, prévues initialement pour être minéralisées, laisseront place à un aménagement présentant des milieux écologiques variés et propices à la biodiversité.

Les différents espaces naturels du quartier prévoient des usages variés où les citoyen·nes pourront participer à la vie et la gestion du quartier.

Le parc est actuellement en chantier (mars 2023 à fin 2024) et l'ouverture au public est prévue début 2025. Il représente investissement de 13 M€. Financé par la Métropole, il bénéficie de subventions de la Région Normandie, de l'AESN, du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du fonds vert.

Thématique n°3 : Mobilité & déplacements

Les propositions citoyennes

Les projections de circulation automobile traversant le quartier (7000 véhicules jour) ne sont pas satisfaisantes pour les citoyens du panel. Les participant·es invitent la collectivité à travailler sur de nouveaux scénarios permettant de réduire la part modale de l'automobile en dessous des 20%. Pour cela ils proposent de :

- conserver les trémies existantes
- créer un raccordement sous trémie au pont Flaubert
- supprimer les 2x2 voies au cœur du quartier
- intégrer une vision multimodale dans le dimensionnement des pénétrantes dans le quartier
- changer le paradigme et prioriser les mobilités actives vis à vis de la voiture dans les aménagements de voirie. Ce sont les voitures qui s'adaptent et cèdent le passage

Les retours de la Métropole

Les espaces urbains du futur quartier sont pensés pour donner la priorité aux piétons, aux cyclistes et aux transports en commun. Cependant, les boulevards attenants permettront de recevoir les flux de véhicules entrant dans l'agglomération.

Le projet de raccordement de la tête sud du pont Flaubert, dont l'achèvement est prévu en 2026, va fluidifier la circulation en évitant aux poids lourds d'encombrer la ville pour rejoindre l'A13 et l'A150. Cela va permettre de libérer des emprises importantes pour créer les espaces publics qualitatifs à l'intérieur du quartier et désenclaver ainsi le Petit-Quevilly,

La coupure urbaine que représentaient la SUD III (RN 338) et le rondpoint de la Motte vont disparaître au profit du quartier urbain. La circulation automobile sera contrainte dans les axes principaux, avec une séparation des sens pour limiter l'impact d'une voirie trop large.

Les voies secondaires de dessertes seront en zone 30 voire 20. De larges espaces seront créés pour la circulation à pieds, en vélo et en transports en commun. Les axes du quartier sont hiérarchisés suivant leurs usages, et les constructions sont et seront adaptées afin de préserver les logements des nuisances de la circulation automobile.

En plus du « chemin des écoliers », réservé aux piétons et aux cycles, qui traverse tout le quartier, des voies, initialement prévues à 30 km/h, seront désormais piétonnes.

Thématique n°3 : Mobilité & déplacements (suite)

Les propositions citoyennes

Les capacités de stationnement doivent être réduites et mises en conformité avec les valeurs plancher applicables au titre du PLUi, soit entre 2500 et 3000 places

Valoriser les transports en communs afin de faire passer leur part modale au-delà de 20% en :

- travaillant la localisation des stations de transport en commun et la qualité de leurs cheminements d'approche
- prolongeant la ligne de bus 41 vers l'écoquartier pour créer une liaison directe avec le Petit-Quevilly et Sotteville.
- anticipant l'aménagement du futur tram-train qui relierait Rouen à Elbeuf.

Mise en place d'une réglementation du transport routier.

Les retours de la Métropole

Un travail est en cours sur la question du stationnement public dans la ZAC afin de réguler l'offre. En effet, les enquêtes démontrent qu'il existe un lien direct entre les capacités de stationnement offertes et les pratiques de mobilité.

Par ailleurs, la création d'espaces de stationnement dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments est réglementée et plusieurs codes imposent des normes minimales et/ou maximales selon la destination. Sur cette base, le PLU métropolitain précise et développe ces règles qui s'imposent donc aux projets de construction.

La ligne T5 est en cours de construction et les arrêts seront conçus en fonction de critères d'accessibilité aux personnes en situation de handicap conformément aux attentes citoyennes.

La ligne de bus reliant Sotteville, passant par le quartier Flaubert et Petit-Quevilly, est la 33 aujourd'hui. La localisation des arrêts pour le secteur des hangars rive gauche est en cours d'étude actuellement. Les services de la Métropole étudient également la liaison du quartier par un futur tram-train.

Au titre de la charte logistique métropolitaine, une action est actuellement engagée afin de faire évoluer et appliquer la réglementation de livraison de marchandises en ville. Cette action doit ainsi permettre de :

- faire évoluer cette réglementation, afin qu'elle se rapproche dans un premier temps des usages actuels, puis la faire progresser rapidement afin qu'elle contribue activement à l'atteinte des objectifs de report modal de la charte;
- renforcer dans le temps le contrôle de l'application de cette nouvelle réglementation de livraison de marchandises en ville.

Thématique n°3 : Mobilité & déplacements (suite)

Les propositions citoyennes

Ce nouveau quartier pourrait marquer un changement de paradigme en priorisant les mobilités douces au détriment de la voiture, grâce à :

- l'intégration des mobilités actives dans la conception paysagère et urbaine des espaces publics (des pistes et trottoirs traversants aux intersections, adaptation du calibrage des voiries, suppression des ressauts, larges pistes cyclables interconnectées ...)
- le développement d'un service public d'autopartage dans le quartier (pas en free floating)
- la mise en place de bornes de location vélo près des arrêts de transport en commun
- l'installation des stationnements vélos sécurisés dans les espaces publics et privés ainsi que des stations de réparation-gonflage des vélos aux abords des parcs
- la facilitation de la mobilité douce des scolaires aux abords des écoles (itinéraires piétons sécurisés, limitation du stationnement automobile, parking à bicyclettes au cœur de l'établissement scolaire, valorisation des circulations à trottinettes, skates, rollers, développement des pedibus)

Les retours de la Métropole

Toutes ces propositions sont développées dans le projet d'aménagement urbain du quartier, notamment par la création d'espaces publics de qualité et ainsi qu'un travail sur les cheminements pour les modes actifs.

La desserte cyclable du quartier est pleinement intégrée dans le plan vélo de la Métropole.

Une étude sur l'opportunité de développement d'un système d'autopartage est en cours afin d'apprécier le meilleur niveau d'alignement entre offre et demande, dans un équilibre financier complexe à trouver.

La marche s'impose comme un enjeu en soi, bien qu'en complément d'autres sujets avec la volonté d'un travail d'interconnexion avec les autres modes.

La prise en compte des piétons et de la marche invite donc à sortir d'une vision de l'aménagement de l'espace public strictement orientée par l'infrastructure de la voirie et sa fonction principale d'écoulement des flux.

En outre, de grands parkings vélo sont exigés dans toutes les opérations privées et publiques (collège, groupe scolaire, équipement sportif, ...)

Thématique n°4 : Logement & cadre de vie

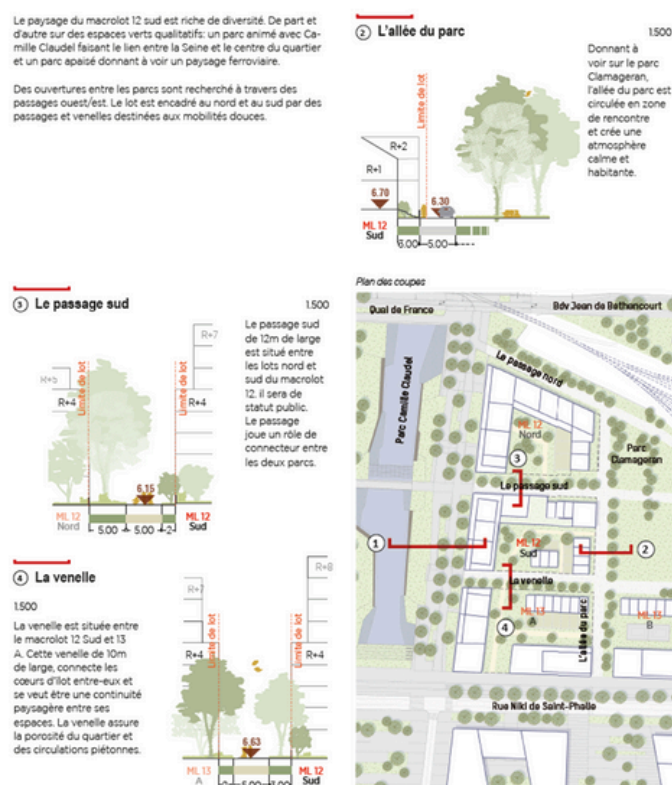
Les propositions citoyennes

Les espaces publics tels qu'imaginés par les citoyen·nes dans le futur quartier seront :

- inclusifs, prenant mieux en compte le genre, le handicap, l'âge etc. et intégrant des usages pour les animaux domestiques ;
- partagés, en laissant des espaces libres prévus pour la co-gestion ;
- ludiques et actifs, en privilégiant des équipements qui favorisent l'activité sportive ;
- ouverts : les îlots doivent pouvoir être traversés (proscrire les barrières) et les espaces travaillés pour permettre les interactions sociales.

Les retours de la Métropole

Un travail spécifique sur les aménagements inclusifs, l'accessibilité et le budget sensible au genre est en cours.



EXTRAIT d'une Fiche de lot sur les abords et leur traitement (prescriptions imposées aux constructeurs sur le quartier)

Les logements doivent privilégier le bien-être :

- dans la qualité de conception (imposer des espaces de rangement, privilégier les logements traversants et lumineux même pour les T1, apporter une attention particulière à l'isolation thermique et phonique, ...) ;
- dans l'intégration de la problématique du maintien à domicile des personnes âgées et personnes à mobilité réduite ;
- imposer que 5 % de la SHAB soit dédié à la création d'espaces communs et/ou la mutualisation d'équipements.

Les exigences en termes de qualité du logement ont été renforcées : surface minimum, luminosité, orientation, rangements, diversité des propositions, qualité d'usage, ...

L'accent est également mis sur la programmation afin que les futurs habitants disposent de services et de locaux partagés pour télétravailler ou recevoir des amis (pièce en plus mutualisée), ou encore pour cultiver les jardins en cœur d'îlot et gérer les déchets compostables.

Thématique n°4 : Logement & cadre de vie (suite)

Les propositions citoyennes

La sobriété et l'adaptation au réchauffement climatique sont au cœur de la conception du quartier :

- intégrer dès la conception des bâtiments les contraintes techniques liées à l'installation de centrales photovoltaïques en toiture, en terrasse ou en ombrière de parking ;
- réaliser des études sur le potentiel énergétique du quartier, via l'Agence Locale de Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN) ;
- accompagner et soutenir les projets énergétiques portés par les citoyens ;
- créer un réseau de chaleur efficace et sobre ;
- mettre en place des systèmes de gestion et de récupération des eaux grises et pluviales ;
- imposer des protections solaires (adaptées et extérieures) sur les logements orientés Sud ou Ouest ;
- interdire tous les logements mono-orientés Sud et Ouest ;
- utiliser les matériaux bioclimatiques, low-tech et la végétation qui isolent et protègent de la chaleur ;
- proposer des balcons ou terrasses généreuses, habitables ;
- contrôler la conformité et le respect de la réglementation avant la livraison des logements ;
- Imposer le réemploi des eaux avec la récupération et la réutilisation des eaux de pluie et le recyclage des eaux grises.

Les retours de la Métropole

Le projet se veut très qualitatif sur les aspects suivants :

- développement de la filière bois locale avec la création d'une nouvelle chaîne de production en Normandie de lamellé collé en bois de hêtre (bois local) ;
- intégration de 24, 36 kg/m² de surface de plancher de matériaux biosourcés crescendo au fur et à mesure du développement du quartier ;
- haut niveau d'exigence environnementale des bâtiments (label E+C- de niveau E2 C1 en phase provisoire, le niveau E3 C1 sera obtenu une fois raccordé au réseau de chauffage urbain définitif) ;
- une majorité de logements répondent aux prescriptions du rapport Leclercq-Girometti sur la qualité du logement ;
- les logements ont tous un espace extérieur, et présentent de grandes ouvertures en façade favorisant la luminosité ;
- les façades présentent une grande pérennité grâce au béton teinté dans la masse.

Thématique n°5 : Équipements & services

Les propositions citoyennes

Le quartier Flaubert devra apporter aux futurs résidents une offre de services et d'équipements qui leur permettent de subvenir à des besoins essentiels : faire ses courses, se divertir, se promener et se déplacer (transports en commun ou à pied) :

- un marché pourrait se tenir sur la future place centrale du quartier
- quelques équipements emblématiques semblent indispensables : une maison médicale, une maison des services publics, une maison culturelle et/ou associative.
- pour les loisirs, pas de cinéma mais une salle et/ou un terrain multisports, une piscine (bien que les participants restent divisés sur la question), un terrain de jeu qui pourrait être dédié à l'apprentissage du vélo pour les plus jeunes

Les berges du canal Camille Claudel pourraient être le lieu idéal pour installer des restaurants et bars

L'implantation d'un tiers-lieu culturel, qui est à l'étude à l'heure actuelle, serait un symbole fort et permettrait de dynamiser le quartier. Ce lieu constituerait un espace idéal pour l'expression citoyenne. Il pourrait accueillir une grande diversité d'activités : école de musique, salle de concert, cinéma en plein air, accueil d'entreprises, d'artisans, cours de cuisine etc.

Les retours de la Métropole

Ces propositions sur les équipements et services publics doivent être étudiées par les élus de la Métropole et des villes de Rouen et de Petit-Quevilly.

Un collège, un groupe scolaire et un équipement sportif sont en cours d'étude de programmation. Ils sont prévus à horizon 2029.

D'autres initiatives peuvent également émerger avec les propositions des premiers habitants du quartier.

Le projet est reporté dans le temps en raison de la nécessaire libération du foncier. Un appel à candidatures devrait être lancé en 2025 pour trouver un porteur de projet.

Thématique n°6 : l'engagement citoyen

Les propositions citoyennes

L'engagement citoyen est un élément incontournable du futur quartier. Toutes les contributions citoyennes se sont faites sous le prisme du partage, de la solidarité et de l'entraide entre les futurs résidents.

Les opérateurs du quartier doivent prendre en compte les évolutions des modes de vie à venir en intégrant dans le projet :

- des espaces construits dimensionnés en fonction de leurs usages, plus ou moins aménagés, intérieurs et extérieurs ;
 - en intégrant dès la conception des immeubles un accès internet et la mise en place d'applications mobiles ou de systèmes aidant à la gestion ;
 - en facilitant l'intégration et coordination des moyens humains : un coordinateur, un concierge ou une conciergerie, des jeunes en service civique, un syndic de copropriété, les habitants, le bailleur, la collectivité
-
- Favoriser l'implantation d'associations dans le quartier en proposant des espaces dédiés, du type locaux déjà aménagés mais également sous forme de foncier libre.
 - Mettre en place une conciergerie solidaire dans le quartier pour les petits travaux
 - Initier, grâce au recours de prestataires/associations (starters d'initiatives collectives), l'impulsion de démarches collectives.
 - Mettre en place un comité représentatif des occupants (familles, handicap, senior...), avec des représentant·es d'associations ou d'expert·es pouvant apporter une expertise d'usage.
 - Mettre en place un vrai droit à l'expérimentation en prévoyant des crédits pour les modifications éventuelles et l'adaptation de l'existant qui aura été créé.

Les retours de la Métropole

La collectivité peut répondre à certains de ces points :

- les espaces publics seront conçus de manière à faciliter les rencontres, les interactions sociales et à permettre des usages partagés.
- certains immeubles intégreront des espaces communs (buanderies, logements partagés ...) qui pourront fonctionner en cogestion.

Au-delà de l'implantation de services publics, les pouvoirs publics peuvent difficilement intervenir dans la structuration des interactions sociales entre les futurs résidents et co-propriétaires.

Dans le cadre de cette concertation la Métropole a travaillé avec le panel citoyen sur la structuration d'un livret d'accueil pour les futures habitant·es.

Une rencontre avec les premiers habitant·es a eu lieu le 29 janvier pour leur diffuser le livret d'accueil, le guide pratique sur les risques naturels et industriels et pour échanger avec eux sur leur mobilisation potentielle dans la vie du quartier et dans la poursuite de la concertation.



Bilan au 1er octobre 2024

Les contributions citoyennes pour le futur quartier Flaubert vont bien au-delà des propositions faites habituellement pour des projets d'urbanisme. De par sa situation géographique, son histoire, ses ambitions, Flaubert se doit d'être exemplaire et sera le marqueur d'un nouveau mode de vie, plus écoresponsable, inclusif et solidaire.

Le quartier se concrétise : les premiers immeubles font leur apparition sur l'îlot Rondeaux, à l'entrée ouest du quartier. Les premiers habitants arrivent dans ces logements et les premières entreprises s'installent dans les locaux prévus pour l'activité économique. Les travaux de raccordement de la tête sud du pont Flaubert à la rocade sud 3 ont débuté et le quartier prend forme en lieu et place d'une vaste zone industrielle en friche.

« Venez avec l'envie d'échanger et de partager. Le quartier Flaubert est un poème inachevé que chacun pourra compléter »

Atelier du panel citoyen Flaubert du 24 novembre 2022

Les bilans complets, les compte-rendus de réunions, les récits prospectifs et les contributions citoyennes et du conseil de développement sont disponibles sur le site **JeParticipe**



Flashez ce QRcode ou rendez-vous sur cette page

jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/concertation-publique/repensons-le-quartier-rouen-flaubert

